

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 MARS 2024

La réunion débute à 18h00 sous la présidence du maire, M. EVRARD Dominique.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Dominique EVRARD, Mme Marie-Claude BOUTIN, Mme Florence MESSIO, Mme Dominique SCHAEVERBEKE, Mme Céline BETHOUART, M. Pierre FERCHAUD, Mme Christine BRULE, M. Gérard ADT, M. Frédéric SAPART, Mme Véronique DUQUESNE.

Sont absents, excusés :

Sont absents, excusés et représentés :

Mme Nadine RUELLE qui donne pouvoir à Mme Dominique SCHAEVERBEKE
M. Éric LECUYER qui donne pouvoir à Mme Marie-Claude BOUTIN
M. Jean-Baptiste CARON qui donne pouvoir à M. Dominique EVRARD
M. Nicolas BINOIST qui donne pouvoir à M. Gérard ADT
Mme Graziella GRENON qui donne pouvoir à M. Pierre FERCHAUD

Le conseil municipal désigne Marie-Claude BOUTIN secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

2024-13 AFFECTATION DE RESULTAT

2024-14 VOTE DES TROIS TAXES

2024-15 BUDGET 2024

2024-16 FIN DE LA CONCERTATION POUR LES ZAENR

2024-17 RANDONNEE – CIRCUIT DE RUMIGNY

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 FEVRIER 2024

Le procès-verbal est approuvé par les membres présents.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au conseil municipal les informations suivantes :

- Benoît COUDERT est souffrant et en arrêt de travail depuis deux semaines et pour au moins un mois.
- Amiens Métropole a décidé de reporter les chantiers de la PPI prévus en 2024, dont celui concernant la rue du Quai, afin de ménager ses finances.
- Le remplacement des luminaires des voies métropolitaines par des LED sera réalisé cette année.
- La fête du printemps du 17 mars a connu un franc succès, malgré une météo exécrable. La prochaine animation communale aura lieu pour la fête de la musique le 22 juin.
- Les difficultés rencontrées pour relancer le club de l'amitié persistent.
- Les agents communaux ont remis en état le couloir de l'école, restauré le portail du terrain scolaire et reposé un banc devant la mairie.
- Nous avons perçu 1500 € d'Orange pour l'année 2024 au titre de la convention d'occupation d'un terrain communal pour l'antenne.

- La participation financière de la commune au syndicat scolaire est en nette hausse en 2024. Le nombre d'élèves habitant Rumigny est de 55, pour un total inscrits au RPI de 102 (54%). La fête de l'école aura lieu le 29 juin à Rumigny.

- Les objets anciens protégés au titre des monuments historiques conservés à l'église et référencés par la DRAC ont fait l'objet d'un récolement.

- Les travaux d'effacement des réseaux de la rue d'Amiens sont pratiquement achevés. Il reste surtout à déposer les anciens poteaux.

- Le grand prix de Rumigny cycliste aura lieu dimanche 7 avril.

2024-13 AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat 2023 ainsi qu'il suit :

RÉSULTATS GLOBAUX 2022

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
+ 395 726,38 € a	+ 79 815,62 € b
+ 475 542,00 €	

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2023

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
			0 € c

RÉSULTATS DE CLOTURE 2023

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
311 853,45 €	413 157,87€	137 051,07 €	23 575,81 €
101 304,42 € d		- 113 475,26 € e	
-12 170,84 €			

RÉSULTATS GLOBAUX 2023

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
497 030,80 € a-c+d	- 33 659,64 € b+e
463 371,16 €	

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2023 comme suit :

- 33 659,64 € en recette d'investissement au compte 1068 du budget 2024
- 463 371,16 € en recette de fonctionnement au compte 002 du budget 2024
- 33 659,64 € en dépenses d'investissement au compte 001 du budget 2024

2024-14 VOTE DES TROIS TAXES

Vu l'article 1636 B et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De fixer les taux suivants de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 :
Taxe d'habitation : 17,25%

Foncier bâti : taux communal : 22,26% + taux départemental : 25,54%, soit 47,80%
Foncier non bâti : 49,67%

- De charger Monsieur le Maire :
 - o De notifier cette décision aux services préfectoraux
 - o De transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

2024-15 BUDGET 2024

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2024 élaboré par la commission « finances ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le budget 2024 qui se résume ainsi :

BUDGET 2024

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
825 970.96 €	825 970.96 €	174 089.81 €	174 089.81 €

2024-16 FIN DE LA CONCERTATION POUR LES ZAE_{nR}

La consultation publique sur la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE_{nR}) sur le territoire de la commune s'est terminée le 15 mars dernier.

La commune a reçu une seule observation relative à la méthanisation. Monsieur le Maire lit le détail de cette observation aux conseillers municipaux.

Pierre FERCHAUD : fait remarquer qu'il est peu probable d'avoir un méthaniseur sur notre territoire alors qu'il y en a déjà un à Estrées-sur-Noye soit environ à 3km à vols d'oiseau de Rumigny.

Gérard ADT : pense que les infrastructures routières ne sont pas adaptées.

Frédéric SAPART : est pour supprimer la fiche concernant la méthanisation à cause des difficultés techniques de mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de modifier la fiche 1 METHANISATION en indiquant « aucune zone » et de valider les fiches 2 à 8.

2024-17 RANDONNEE – CIRCUIT DE RUMIGNY

M.HEYMAN, habitant de la commune et membre de l'association Piesente, propose de remettre en place le circuit de randonnée ayant autrefois la référence P805 dans le topoguide l'amiénois.

Monsieur le Maire, après consultation du plan, demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le circuit mis à jour par M.HEYMAN.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

Madame Marie-Claude BOUTIN
Secrétaire de séance



Monsieur Dominique EVRARD
Maire

